

14 juin 2013

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 19 février 2013: «Contre l'obligation de recevoir le GHI».

Rapport de M. Pierre Gauthier.

La pétition P-301 a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 19 février 2013. La commission s'est réunie pour la traiter le 18 mars 2013, sous la présidence de M^{me} Sandrine Burger. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Tamara Saggini que nous remercions pour l'excellence de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 18 mars 2013

Audition de M. Umberto Tosi, représentant des pétitionnaires

M. Tosi, titulaire d'une licence en sociologie de l'Université de Genève, s'est occupé toute sa vie de personnes défavorisées. Il fabrique aujourd'hui des jouets qu'il donne gratuitement aux enfants. Lancée avec d'autres personnes de son quartier, son enquête révèle que le 95% des journaux distribués dans les boîtes aux lettres ne sont pas ouverts. Avec ses voisins, ils ont apposé des affichettes et étiquettes contre le *GHI*. Ils ont rencontrés des colporteurs, qui leur ont expliqué être obligés de distribuer le *GHI* partout. Contacté, le *GHI* les a mal reçus et a affirmé que les personnes qui ne veulent pas le journal doivent mettre sur la boîte aux lettres un canard bleu, rouge ou vert selon les années (ci-après «point rouge»). La direction du *GHI* leur a déclaré que les colporteurs doivent agir vite et qu'ils n'ont pas le temps de regarder les inscriptions sauf là où il y a le point rouge. Les pétitionnaires se sont alors demandés pourquoi seulement le point rouge fonctionnait.

Les pétitionnaires disent avoir été menacés, verbalement et par écrit. Ensuite, ils ont envoyé une lettre au patron de *GHI*, qui les a menacés de procédure au cas où ils n'arrêtaient pas. Ce patron les a accusés d'enlever les petits points rouges dans tout le quartier de Plainpalais. Or, cela est matériellement impossible. Des jeunes ont également fait quelques actions, pas très légales, comme de dévaliser des boîtes *GHI* et de tapisser la rue avec les journaux. M. Tosi affirme qu'il n'était pas pour ce genre d'action. Ses voisins et lui ont donc envoyé la pétition.

Avant d'écrire à la commission des pétitions, les pétitionnaires ont écrit à la police municipale et à différentes autres personnes, mais tous ont répondu que le sujet soulevé n'était pas de leur ressort.

Questions des commissaires et réponses du représentant des pétitionnaires

Un commissaire ne comprend pas le blocage des pétitionnaires sur le point rouge.

M. Tosi lui explique qu'il faut demander ce point rouge par écrit, et qu'il faut le changer chaque année. Mettre un point rouge revient, pour les pétitionnaires, à faire de la publicité. Or, si un citoyen demande de ne pas recevoir de la publicité dans sa boîte aux lettres, il faut le respecter. Pourquoi devoir signaler qu'on ne veut pas de publicité, alors que cela devrait être l'inverse: demander à recevoir quelque chose que l'on veut?

Un commissaire demande ce qui était écrit sur les affichettes qu'ils ont posées.

Les pétitionnaires ont mis des affichettes A/5 sur les panneaux d'affichage public en Ville. Elles mentionnaient le lancement d'une pétition qu'il fallait signer. Quelques temps après, elles ont été ôtées et lui-même, ainsi que ses collègues, ont reçu des menaces verbales. A la suite de quoi, ils ont écrit des lettres sans déposer plainte.

Une commissaire remarque que le *GHI* fait paraître des annonces pour des locations ou des emplois, et qu'il est donc utilisé pour la collectivité. De plus, s'agissant du domaine privé, elle ne voit pas comment la commission des pétitions – ou la Ville – pourrait agir.

Un commissaire revient sur la question de la pastille rouge.

M. Tosi ne trouve pas cela logique: il aimerait mettre un signe sur sa boîte s'il veut le *GHI*. C'est pour lui une question d'éthique et de politesse. Il n'est pas contre toutes les publicités livrées avec le *GHI*, certaines rendent service comme le *Vivre à Genève*. De plus, la direction du *GHI* aurait affirmé que c'est un journal officiel du Canton, mais il sait que ce n'est pas le cas.

Une commissaire note qu'elle a apposé le panneau «*GHI* non» et que cela fonctionne.

Le représentant des pétitionnaires répond que les colporteurs changent selon les quartiers. Certains ne mettent pas le journal, même s'il n'y a pas de pastilles rouges. De plus, depuis qu'ils ont lancé la pétition, il n'y a plus de discussion possible avec le *GHI*. Ils avaient notamment demandé comment la direction a pu obtenir les codes d'entrée de tous les immeubles. Apparemment, c'est très facile.

Un commissaire confirme que rien n'indique sur le *GHI* qu'il est officiel. Il demande si les pétitionnaires ont été reçus par le Grand Conseil.

M. Tosi répond que oui, mais sans résultats.

Une commissaire s'étonne qu'il ne puisse pas mettre le journal dans la poubelle. Elle demande si le pétitionnaire est conscient qu'une heure de séance de commission coûte 1600 francs et qu'en séance plénière c'est encore plus cher.

La présidente intervient alors pour rappeler que c'est le droit de tout citoyen de présenter une pétition et d'être entendu.

Un commissaire demande en quoi le système de poser une pastille est à ce point contraignant.

M. Tosi pense que leur démarche est justifiée, sinon ils ne l'auraient pas entreprise. Ils souhaitent trouver une solution, des députés et des journalistes ont essayé de poser le même problème, mais toutes les démarches ont été stoppées. On – le député Roger Deneys entre autres – a alors parlé de «haute-protection» du *GHI*.

Une commissaire demande des précisions sur les actes illégaux reprochés par le *GHI* aux pétitionnaires.

M. Tosi déclare qu'on leur a reproché d'avoir décollé les pastilles rouges sur les boîtes aux lettres. Or, c'est impossible, car ils n'ont pas les codes des entrées d'immeubles. Des jeunes pétitionnaires ont une fois étalé des journaux *GHI* sur la route, mais cela ne s'est pas reproduit. En outre, remarquant qu'une allégation n'est pas forcément vraie, M. Tosi rappelle qu'ils ont écrit une réponse au courrier du *GHI*, mais que cette réponse n'est pas dans le dossier.

Un commissaire relève que la question est, plus largement, celle du fonctionnement de la société et celle du refus de certains citoyens vis-à-vis de la publicité. Cibler le *GHI* est-il le bon moyen pour s'ériger contre l'emprise de la publicité?

M. Tosi explique que le *GHI* est déposé dans la boîte aux lettres, partie intégrante de la sphère privée. La rue est un domaine public. Il trouve également gênant de savoir que des personnes obtiennent les codes d'entrée des immeubles si facilement.

Une commissaire demande s'il a pris contact avec les régies. Les règlements des bâtiments indiquent souvent qu'il est interdit de coller quelque chose sur les boîtes aux lettres.

M. Tosi explique que les régies ont effectivement demandé par écrit aux habitants s'ils souhaitaient recevoir le *GHI* ou non. Ils ont tous répondu non, mais rien n'a changé. Enfin, il remercie la commission de l'avoir écouté.

Discussion et vote

Une commissaire (MCG) dit que le *GHI* est un gaspillage de papier, que c'est un support de publicités refusées par ailleurs dans les boîtes aux lettres. Elle ajoute que le *GHI* peut être obtenu à d'autres endroits.

Une commissaire (S) propose le classement de la pétition, car le système du point rouge ne plaît pas aux pétitionnaires, mais il fonctionne. D'autre part, les pétitionnaires ne disent pas ce qu'ils veulent. Le Conseil administratif ne pourra rien faire de cette pétition.

Un commissaire (DC) se déclare être sensible à la situation qui devient intolérable, même si cela ne relève pas de leur compétence. On prétend lutter contre le gaspillage et l'économie de papier, mais on en reçoit toujours plus. Il est pour le renvoi accompagné d'un bon rapport.

Un commissaire (EàG) abonde dans ce sens.

Un commissaire (UDC) constate que le *GHI* sert à trouver des petits boulots et que certaines personnes vivent grâce à cela. Il souhaite donc le classement.

Une commissaire (MCG) déclare que le système de distribution de journaux est cantonal. Elle estime, de plus, que de mettre le journal dans une corbeille à papier n'est pas si compliqué. Elle relève, en outre, que, lors de leurs campagnes électorales, les partis ne pourraient plus envoyer leurs documents. Elle est donc pour le classement.

Un autre commissaire (EàG) remarque qu'il y a beaucoup de suppléments publicitaires dans les boîtes aux lettres, mais pas dans les trams ou les caissettes. M. Tosi a été une personnalité, mais il estime que son combat est un peu d'arrière-garde. Citant le Général de Gaule: «La vieillesse est (souvent) un naufrage», il ne voit pas ce que la Ville peut faire. Il sera aussi pour le classement.

Un commissaire (LR) est aussi pour le classement. Il est en outre gêné qu'une entreprise particulière soit visée.

La présidente constate que, d'un point de vue écologique, c'est du papier inutile mais vu que le sujet n'est pas de compétence municipale, le Conseil administratif perdrait son temps à le traiter. Elle est également pour le classement.

Mis aux voix, le classement de la pétition est accepté par 11 oui (1 EàG, 1 Ve, 2 S, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG) contre 2 non (1 EàG, 1 DC).

**Pétition aux autorités cantonales et aux autorités municipales genevoises
contre l'OBLIGATORIETE de GHI**

P-301

Le journal GHI est distribué gratuitement dans tout le Canton. Quelques jours après les poubelles de tous les immeubles contiennent ce journal, en général même pas déplié et visiblement pas lu. Un nombre très limité de personnes lit ce journal. Les innombrables étiquettes sur les boîtes à lettres "PAS DE PUB, PAS DE GHI" ne servent absolument à rien. Ce journal est donc OBLIGATOIRE pour tous les habitants du canton.

Nous serions heureux de savoir par quels moyens les dirigeants de ce journal, ou les entreprises distributrices, arrivent à obtenir les codes des portes de tous les ménages du Canton.

Nous ne comprenons pas pourquoi les soi-disant Ecolos ne se sont jamais préoccupés de ce problème.

Nous ne comprenons non plus pourquoi toutes les autorités contactées ont déclarées que cette affaire n'est pas de leur ressort.

Nous aimerions surtout que les colporteurs de ce journal respectent la volonté des locataires; si une boîte à lettres expose une étiquette comme "PAS DE GHI" ou "PAS DE PUBLICITÉ", qu'ils aient alors la très simple courtoisie de ne pas y déposer ce journal. Le RESPECT d'autrui ne fait-il pas part de la vie communautaire ?

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
-----	--------	---------	-----------

Toute personne peut signer une Pétition, quel que soient sa nationalité ou son âge (Enfants inclus !)

A déposer ou à envoyer chez:

Umberto Tosi
La Zattera
22 Rue des Peupliers 1205 GENEVE

GHI-MEMENTO

U.T. 18-03-2013

1) Nous n'avons rien contre le petit journal Genève Home Information. Il remplit une fonction bien utile. Mais nous avons de la peine à accepter qu'il soit **obligatoire** pour tous les ménages du Canton. En effet les colporteurs de ce journal ont comme consigne stricte de le mettre dans toutes les boîtes à lettres, sans tenir compte des étiquettes "Pas de pub", "Pas de GHI" etc. Un petit autocollant rouge, distribué par la direction de GHI aux personnes qui le demandent permet de ne pas recevoir ce journal. Cet autocollant doit être renouvelé chaque année. Drôle de système ! Si chacun devait coller sur sa boîte à lettres des étiquettes pour chaque pub pas désirée, la surface des boîtes en question ne suffirait pas... ! Ensuite et surtout, il semblerait plus logique de faire le contraire, c'est-à-dire que les gens qui voudraient recevoir ce GHI chez eux mettent sur leur boîte une étiquette ad hoc.

2) Que les ménages qui souhaitent recevoir GHI le signalent donc par un autocollant sur leur boîte à lettres. Que la Direction de ce journal en mette aussi des copies dans des boîtes à journaux, disposées un peu partout en ville. Ce n'est que cela que vivement nous souhaitons !

3) Par des sondages sociologiques nous savons que:

Le 95% des copies de ce journal ne sont même pas ouvertes; les locataires les jettent automatiquement à la poubelle. Il suffit d'aller les mercredis ou les jeudis dans n'importe quel quartier populaire et de regarder. Dans certains immeubles populaires avec un nombre important de locataires le concierge remplit un container, chaque semaine, avec les copies de GHI. Que les écologistes ne se soient jamais occupés de cette affaire, nous paraît incroyable.

4) Dans le cadre de notre petite campagne d'information pour cette Pétition, **nous avons reçu des menaces, verbales et écrites**. Nos affichettes d'information ont été régulièrement et méthodiquement arrachées (Cfr. documents annexes).

Or, le principe d'une Pétition est logique, ancien et démocratique. Si on empêche les citoyens de donner leur avis par des voies légales, ils seront poussés à chercher d'autres voies ! Nous protestons donc vivement contre les menaces que nous avons reçues, contre l'arrachage de nos dépliants, contre les contre-vérités diffusées par Genève Home Information.

Pour le Groupe "Contre l'obligatorieté de GHI"

U.T.



Monsieur Umberto TOSI
Rue Dancet 41
1205 Genève

Genève, le 24 février 2012

Vos pratiques à l'encontre du GHI.

Cher Monsieur Tosi,

Vous avez beau avoir le droit d'exprimer votre mécontentement par le biais d'une pétition contre GHI, il n'en reste pas moins vrai que votre comportement est totalement irrespectueux de la liberté d'autrui si l'on s'en réfère aux 260'000 foyers forts contents de recevoir GHI chaque semaine, et qui sont à mettre en perspective avec les 2'000 à 3'000 personnes déclarant officiellement ne pas souhaiter le recevoir. De là à faire de cette désapprobation très minoritaire voire marginale, une pétition, nous en cherchons encore la légitimité.

Nous ne pouvons accepter vos actes illégaux, motivés par vos seuls apriori envers notre journal et son mode de distribution, surtout lorsque vous en venez à jeter sur la voie publique les GHI, les enlevez sciemment des boîtes aux lettres qui restent, que cela vous plaise ou non, de l'ordre de la sphère privée des ménages, ou que vous décollez les autocollants se référant à GHI.

En effet, sachez que GHI est considéré par les autorités comme un journal d'information et peut, de ce fait, être distribué dans toutes les boîtes aux lettres, y compris celles mentionnant « Pas de publicité ». Nous ne faisons pas d'intrusion dans les boîtes, nous ne faisons qu'appliquer à la lettre la loi nous y autorisant.

Et bien entendu, afin de respecter le souhait des habitants, nous avons mis en place un système officiellement reconnu par les autorités et nos distributeurs, le seul par ailleurs, de pastille rouge permettant à n'importe quel citoyen de ne pas recevoir GHI si tel est son souhait, et ce sans autre formalité qu'un simple coup de téléphone ou fax ou email. Ce système éprouvé fonctionne très bien et est facilement accessible à toute personne se sentant « importunée » par notre journal.

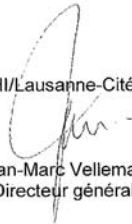
Rédaction, administration, régie des annonces :

22, avenue du Mail C.P. 167 | 1211 Genève 4 | Tél. 022 807 22 11 | Fax 022 807 22 33 | Site: www.ghi.ch
Fax rédaction 022 807 22 10 | e-mail rédaction: redaction@ghi.ch

Comme vous pouvez le constater, nous respectons le bon vouloir de nos concitoyens donc nous vous prions de faire de même en stoppant vos actes de malveillance et dénigrement envers GHI. Si vous persistez dans cette voie, nous serons contraints d'en référer à nos avocats.

Certains de votre compréhension comme de notre bonne foi, nous vous adressons cher Monsieur, nos cordiales salutations.

GHI/Lausanne-Cités



Jean-Marc Velleman
Directeur général

Umberto Tosi
Sociologue
Criminologue
Prix Pestalozzi 1982

A la courtoise attention de
M. Jean-Marc VELLEMAN
Directeur général
GHI / Lausanne-Cités

Genève le 5 mars 2012

Concerne:
"Vos pratiques à l'encontre du GHI"

Monsieur le Directeur général,

En me référant à Votre lettre du 24 février, je tiens à Vous faire part des remarques suivantes:

1) Vous parlez de "260.000 foyers fort contents de recevoir GHI chaque semaine..."
Vous parlez aussi de "2000 à 3000 personnes déclarant officiellement ne pas souhaiter le recevoir."

En réalité, Cher monsieur, le 90% des foyers que Vous citez ne lisent pas Votre journal, ils ne le déplient même pas, mais ils le jettent immédiatement à la poubelle. Seulement un nombre infime de personnes âgées, sortant peu, s'amuse à lire les annonces et les articles de Votre journal.

Bien entendu, je suis en mesure de prouver mes affirmations:

A) Ayez l'honnêteté intellectuelle et peut-être la curiosité aussi d'aller voir, le jour du passage de Vos colporteurs, les boîtes à lettres et les poubelles des immeubles de n'importe quel quartier en ville. Vu que Vous détenez les codes de toutes les portes du Canton, cette opération ne devrait pas vous créer des problèmes. Vous remarqueriez alors que le 90% de GHI se trouvent dans les poubelles. Ce qui est d'ailleurs logique, vu que la plupart des boîtes à lettres portent l'inscription "Pas de PUB / Pas de GHI"

B) Je suis un sociologue, Cher Monsieur. J'entends que j'ai une licence de l'Université de Genève, que j'ai une pratique de ce métier, une expérience d'enseignement, plusieurs publications et ainsi de suite.

Avant de lancer cette "Pétition" j'ai donc fait une petite enquête psychosociologique, en choisissant un échantillon bien représentatif: qui reçoit ce journal, taux de lecteurs, degré de satisfaction ou de mécontentement etc. etc.

Les résultats de cette recherche sont assez "significatifs", dans le sens statistique du terme, et ils infirment fortement Vos affirmations. Ce travail, après sa publication, sera bien entendu à Votre disposition.

C) Des locataires, des connaissances, certains de mes étudiants m'ont demandé de faire "quelque chose", pas contre GHI, comme Vous affirmez, mais contre le fait que ce journal soit obligatoire pour toutes les boîtes à lettres du Canton.

Je n'ai rien de diabolique, Cher Monsieur. Je n'ai pas pris, "Mea sponte", l'initiative de combattre l'obligatorieté de Votre journal. J'y ai été poussé par la "Vox populi", par des

locataires mécontents. L'ensemble de ces mécontents contredit fortement, il me semble, vos affirmations.

2) Vous parlez de mes "actes illégaux": mais je n'ai jamais rien fait d'illégal, Cher Monsieur ! Chaque citoyen a le droit de lancer une Pétition.

Je n'ai jamais décollé "les autocollants se référant à GHI": le colporteur qui Vous a donné ce renseignement s'est trompé. Réfléchissez quand même ! Je ne détiens pas, comme vos colporteurs, les codes des portes, la mienne exceptée. Quant aux autres "accusations" dont Vous me faites objet, permettez-moi de ne pas les considérer sérieuses. Je les trouve ridicules. J'ai l'impression que, du bas au vertex de la pyramide administrative de GHI, et vice-versa, la communication passe mal. Peut-être Vous pourriez mieux contrôler les informations qu'on Vous donne.

3) J'ai l'impression que certains de Vos collaborateurs, pour des raisons X ou Y que je n'ai ni le temps ni l'envie d'analyser, ne Vous tiennent pas au courant de certains éléments et certains faits. Certains de ces faits sont assez graves et clairement illégaux.

Vous ne savez peut-être pas que:

A) Quelques accrocs ont eu lieu avec des colporteurs de GHI. Il s'agissait en général de personnes assez simples, formées probablement d'une façon paramilitaire à leur tâche, incapables d'un minimum de respect envers les autres. J'ai d'ailleurs protesté auprès de GHI-Genève, sans résultats.

B) Certains jours de la semaine du 20 au 26 février j'ai été probablement "filé", c'est-à-dire suivi et surveillé par quelqu'un. Le petit atelier où je bricole a été aussi probablement "visité". Certains éléments concrets m'amènent à ces affirmations.

Mercredi 29, vers 13H, à la Rue des Peupliers, vivace et vive discussion avec un colporteur de GHI (Nom inconnu), sa fille colporteuse d'un autre journal (Nom inconnu) et un autre personnage (Nom inconnu) qui s'est défini "*Responsable de la distribution*". Le colporteur en titre m'avait déjà, auparavant, repoussé de ses bras, tutoyé et injurié.

Samedi 3 mars, vers 10H, j'ai découvert la personne qui me surveillait.

Je lui ai passé un "test" et c'était bien comme je pensais.

A part ça, ces derniers jours, l'espace "fleurs" devant la fenêtre de mon atelier est régulièrement et méthodiquement rempli par un(e) inconnu(e) de vieux numéros de GHI..... Ce qui me paraît plutôt comique ou enfantin que sérieux. Et bien probablement il ne s'agit même pas de certains de Vos employés, mais de certains de leurs amis.

C) Il est fort possible que certains comportements de vos subordonnés Vous échappent. Certains épisodes vécus avec eux sont clairement décrits dans le CPS. Les meilleurs avocats du Canton ne pourraient pas les minimiser ou les annuler.

4) Quant à l'essentiel de la chose, j'avoue ne pas Vous comprendre.

260.000 copies de Votre journal sont distribuées en ville, dans tous les ménages. Et que des gens ne le veulent pas, qu'ils mettent des étiquettes "Pas de GHI" sur leurs boîtes à lettres, cela ne Vous touche aucunement. Vu le taux d'individus lisant GHI, 26.000 copies suffiraient amplement. Il suffirait de placer des boîtes aux endroits stratégiques, comme d'autres journaux. Ou alors, vous pourriez décider que les gens qui veulent ce journal mettent alors une pastille rouge sur la boîte à lettres.

Mais détruire des hectares de forêt pour que la plupart des gens jettent ensuite cette publication à la poubelle, j'admets que je ne saisis absolument pas. A moins, bien entendu, que Vous n'ayez d'autres raisons qui échappent à mon modeste jugement.

En Vous remerciant de Votre courtoise attention, je Vous prie d'agréer,
Monsieur le Directeur général, l'assurance de la sincérité de mes sentiments.

GENÈVE

Pétition lancée contre la distribution du GHI

Libres de ne pas lire: un groupe d'habitants conteste le mode de distribution tous ménages de l'hebdomadaire gratuit *Genève Home Informations* (GHI). Jusqu'au 27 février, les pétitionnaires se mobilisent pour trois raisons. Premièrement, la pétition évoque le non-respect des mentions «pas de GHI» qui figurent sur les boîtes aux lettres de certains habitants. Deuxièmement, ils demandent une transparence sur l'obtention des codes d'accès aux immeubles. Enfin, le groupe se soucie du gaspillage de papier causé par les exemplaires non lus.

Or, ne pas recevoir le GHI est possible, rétorque Paulo Santos, responsable de la distribution du journal. Il indique qu'un seul autocollant agréé est disponible auprès de la rédaction, sur demande téléphonique. Son envoi requiert «une vraie démarche de la part des personnes», explique-t-il. De sorte que les envois d'autocollants lui servent aussi à quantifier les journaux non lus. A ce jour, il compte «seulement 2000 à 3000 ménages qui ne sont pas livrés sur la totalité du tirage» de 264 650 exemplaires. Exprimant la volonté d'être «au plus juste possible face à la de-

mande», il convient cependant de «quelques lecteurs qui ne téléphonent pas et jettent le journal».

Les consignes sur le terrain sont strictes selon M. Santos. Parmi les multiples mentions «souvent illisibles» collées sur les boîtes aux lettres, le porreur identifie rapidement la vignette fournie par le GHI. A la vue de l'autocollant officiel, propre et précis, il est tenu de ne pas distribuer le journal, poursuit-il.

Le voile se lève sur le rôle des régies. Les codes d'accès aux immeubles sont communi-



Les pétitionnaires ont tapissé jeudi le parking de la rue des exemplaires du GHI, une action contre le nombre d'exemplaires retrouvés non dépliés dans le quartier. SBA